Pédophilie (chez Sade)

Julie Mazaleigue-Labaste

▶ **To cite this version:**

Julie Mazaleigue-Labaste. Pédophilie (chez Sade). Christian Lacombe. Dictionnaire Sade, L'Harmattan, 2021, 978-2-343-22243-1. halshs-03140311

HAL Id: halshs-03140311
https://shs.hal.science/halshs-03140311

Submitted on 12 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pédophilie

***Dictionnaire Sade*, sous la direction de Christian Lacombe, L'Harmattan, 2021**
Version auteur

Julie Mazaleigue-Labaste
Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne
CNRS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Si l'œuvre sadienne met bien en scène des crimes sexuels commis sur des enfants et des adolescents, telles les victimes du harem des *120 journées*, on ne peut à aucune condition la qualifier de « littérature pédophile ».

La pédophilie désigne un désir de l'adulte pour les enfants ou les jeunes adolescents, préférentiel ou exclusif au désir sexuel pour les adultes, généralement considérée comme un trouble mental[1]. Une variation de l'idée de pédophilie appliquée aux adolescents est l'*hébéphilie*, bien qu'elle ne soit pas actuellement reconnue à titre de de catégorie diagnostique. Si dans les discours ordinaires et médiatiques, la pédophilie est très souvent assimilée à la *pédocriminalité* – qui nomme les actes sexuels, punis par la loi, à l'encontre d'enfants ou de jeunes adolescents – elle s'en distingue pourtant, en tant qu'elle désigne spécifiquement non des conduites, mais un type d'attirance sexuelle[2]. Le lien entre les deux s'explique cependant pour des raisons historiques.

Le concept de pédophilie est né à la toute fin du XIX^e^ siècle dans l'univers psychiatrique, dans un contexte de préoccupations collectives croissantes à l'égard de l'enfance en général – des politiques publiques de protection des enfants et adolescents se développaient, en particulier sous la Troisième République en France - et des violences sexuelles commises sur les enfants en particulier. L'émoi public face à ces dernières devenait puissant, la tolérance sociale à leur égard reculait, tandis que les incriminations se faisaient plus fréquentes et plus fortes[3]. Ce domaine de la violence se singularisait et s'autonomisait en regard des violences sexuelles commises sur des femmes adultes. En cet Âge d'Or de la psychopathologie sexuelle – la science des perversions – l'attention des psychiatres, occupés de médecine légale, c'est-à-dire chargés de fournir des expertises de l'état mental des criminels, fut alors attirée sur les particularités psychosexuelles des auteurs de ce type de crimes. Ils identifièrent, parmi les différents motifs et causes possibles de ces actes, un désir sexuel tourné vers les enfants. En 1896, l'autrichien Richard von Krafft-Ebing, fort d'une culture classique et philologique

1. La référence psychopathologique internationale qu'est la cinquième édition du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* de 2013 (DSM-5) la définit par « la présence de fantasmes entraînant une excitation sexuelle intense et récurrente, de pulsions sexuelles ou de comportements impliquant une activité sexuelle avec un enfant ou plusieurs enfants prépubères (généralement âgés de 13 ans ou moins) [pendant une période d'au moins 6 mois]. American Psychiatric Association, *DSM-5 - Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*. Édition française sous la direction de Marc-Antoine Crocq et Julien Daniel Guelfi, Elsevier Masson, 2019.
2. Nombre de pédocriminels ne sont nullement des pédophiles et sont qualifiés à tort comme tels, et les pédophiles proprement dits ne passent pas nécessairement à l'acte.
3. Vigarello, Georges. *Histoire du viol du XVIe au XXe siècle*, Paris, Seuil, 2000, quatrième partie (« Inventer le violeur ») ; Ambroise-Rendu, Anne-Claude, *Histoire de la pédophilie: XIXe-XXIe siècles*, Paris, Fayard, 2014, chapitre 3.

partagée par tous les intellectuels germanophones, proposa *paëdophilia erotica* pour désigner une perversion sexuelle caractérisée par l'attirance pour les enfants – mais qui ne conduirait qu'à des attouchements[4] ; la notion rejoignit l'année suivante sa dixième édition augmentée de sa somme de référence, la *Psychopathia Sexualis,* dans la section « attentats sur des individus de moins de quatorze ans » de son chapitre de médecine légale[5]. Bien que le terme de « pédophilie », utilisé en France avec cette signification à la fin des années 1920[6], ne se généralisât pas dans l'univers médical avant les années 1960[7], l'idée s'imposa qu'un désir pervers envers les enfants pouvait être à l'origine des « attentats aux mœurs » dont ils étaient victimes. Le terme « pédophilie » en vint à prendre une acception plus large, au-delà de la pathologie, pour remplacer la « pédérastie[8] » valorisée par certains auteurs du premier XX^e^ siècle.

Le XX^e^ siècle fut celui de la pédophilie, à plusieurs titres. D'abord, parce qu'il fut le siècle de la protection de l'enfance, qui s'institutionnalisa définitivement, y compris au niveau international – la Déclaration des droits de l'enfant fut adoptée en 1959 par l'ONU. Il vit advenir une conscience sociale aigüe des violences subies par les enfants, bien qu'il fallût attendre les années 1970 et les mobilisations collectives féministes pour que l'ampleur des violences sexuelles dont ils étaient victimes fusse mise en lumière, et les années 1980 (aux États-Unis) et 1990 (en Europe de l'Ouest) pour que les pouvoirs publics se saisissent de la question[9]. Ensuite, parce que l'agresseur pédophile devint non seulement une figure criminologique et psychiatrique cardinale, mais aussi une figure sociale et morale du mal absolu à la fin du XX^e^ siècle, mythe éclipsant la réalité des violences, aussi fréquentes que silencieuses, subies par les enfants et les adolescents, au profit d'un imaginaire du grand monstre tissé par les grandes affaires médiatisées du temps[10]. Enfin, par un paradoxe qui se dissipe lorsque l'on prend la mesure des effets d'aveuglement générés par le mythe du monstre violeur d'enfants, le XX^e^ siècle fut, au moins en France, celui d'une littérature proprement pédophile qui traversa souterrainement sa première moitié - avec Gide, Montherlant, Peyrefitte - pour s'épanouir publiquement au cours des années 1970 chez des figures aussi emblématiques que Tony Duvert ou Gabriel Matzneff. Elle s'appuyait sur les multiples contestations de l'ordre sexuel traditionnel en général et de la domination des adultes sur les enfants en particulier, avec le soutien d'une partie des intellectuels d'alors[11].

Mais, de quelque manière qu'on l'aborde, Sade ne saurait s'inscrire dans l'histoire de cette littérature faisant l'apologie des relations avec les « moins de seize ans » - pour reprendre

4. En français, on trouve le terme « pédophile » employés bien plus tôt, mais pour caractériser de manière générique l'amour pour les enfants, en référence à l'antiquité grecque.
5. Krafft-Ebing, Richard (von), *Psychopathia sexualis. Mit besonderer Berücksichtigung der conträren Sexualempfindung. Eine klinisch-forensische Studie*, Stuttgart, Enke, 1898, p. 338.
6. Vigarello, *op. cit.,* p. 219.
7. Ambroise-Rendu, *op. cit.,* note 32 du chapitre 4.
8. En son sens étymologique, renvoyant à l'institution de la *paiderastia* de la Grèce antique, confiant une partie de l'éducation du garçon destiné à devenir citoyen à son amant plus âgé, et non avec la signification de relations homosexuelles qui lui était communément accordée à la fin du XIXe siècle.
9. Boussaguet, Laurie, « Les « faiseuses » d'agenda », *Revue francaise de science politique* 59, 2, 2009, p. 221-246 ; Delage, Pauline, « Après l'année zéro. Histoire croisée de la lutte contre le viol en France et aux États-Unis », *Critique internationale* 70 (1), 2016, p. 21-35.
10. Vigarello, *op. cit*.
11. Verdrager, Pierre, *L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Paris, Armand Colin, 2013.

un titre de Matzneff - et sa lecture ne saurait se plier à une interprétation « pédophilique ». L'enfant et l'adolescent n'y occupent aucune place d'objet élu du désir, serait-il « sadique ». Même dans les *120 journées*, ce qui retient les libertins dans leur choix de nobles jeunes filles et hommes n'est pas un désir polarisé sur leur jeunesse – ils usent tout aussi bien de leurs filles adultes, des « historiennes » conteuses âgées, que d'animaux. Les jeunes gens appartiennent, comme bien d'autres, à la longue cohorte des individus dont la vulnérabilité les érige en victimes de choix. Tout au plus pourrait-on parler de mises en scène de la pédocriminalité, si l'on acceptait l'anachronisme sans grincer[12]. Il ne s'agit pas de nier que l'enfant violé, torturé et massacré avec sophistication au profit des plaisirs des libertins et libertines occupe une fonction dans l'œuvre sadienne, mais de la décrire adéquatement. Elle s'inscrit dans l'un exercice continu de transgression des normes morales, sociales et juridiques du temps, dont l'horizon, en dernière analyse, est la destruction de tout ce que le siècle valorise et impose comme principes fallacieusement « naturels ».

Durant la période moderne, les violences sexuelles étaient essentiellement appréhendées au prisme de la transgression de l'ordre du monde, et les enfants qui en étaient victimes étaient perçus comme complices de la souillure qui les frappait. Mais le XVIII^e^ siècle fut marqué en France par d'importantes mutations de la famille et de la place octroyée à l'enfance, qui s'exprimèrent dans des transformations des seuils de tolérance sociale comme judiciaire face à la violence commise envers les enfants en général, et la violence sexuelle en particulier[13]. De nouvelles normes familiales émergeaient, en parallèle d'une baisse importante de la mortalité infantile, et un nouveau « sentiment de l'enfance » s'imposait[14]. À partir du milieu du siècle, le modèle de la famille nucléaire, composé du couple parental et de leurs enfants, commença à s'imposer, au moins pour les classes sociales supérieures et dans des discours qui le valorisaient. Au sein de cette famille restreinte, le modèle de l'autorité paternelle absolue qui prévalait précédemment refluait, au profit de liens sociaux et affectifs resserrés entre ses membres ; l'amour des uns pour les autres était désormais valorisé[15]. Enfance et adolescence se dessinaient comme des moments identifiés de l'existence humaine, des âges spécifiques, chacun devant faire l'objet d'un soin tout particulier au physique comme au moral.

L'éducation devint alors un objet d'intérêt cardinal pour les intellectuels et savants. Jean-Jacques Rousseau exprima de manière exemplaire dans l'*Émile* (ou *De l'éducation*, 1762) ces nouvelles préoccupations pour l'enfance et l'adolescence, non seulement sociales mais politiques, qui forgeaient la représentation d'une vulnérabilité à protéger. L'enfant est tel un terrain à cultiver : par l'éducation, qui cible tout autant le corps (en accord avec la médecine)

12. La pédocriminalité est, par définition, relative aux définitions des délits et crimes dans le Code pénal, et ceux qui furent en vigueur du temps de Sade ne permettent pas d'en assigner le domaine Le code criminel en vigueur sous l'Ancien Régime ne définit que l'inceste, qui ne concerne pas spécifiquement l'enfant, le viol, qui concerne les jeunes filles et les femmes adultes, et le rapt, qui engage la séduction ou le viol des femmes vierges ; la distinction entre « filles nubiles et non nubiles » est uniquement de l'ordre des éléments circonstanciels, et n'apparaît que dans la jurisprudence ; des garçons, il n'est question. Si la réforme de 1791, puis le Code pénal de 1810, transformèrent l'appréhension des violences sexuelles en délaissant la transgression des principes d'ordre divin au profit de l'atteinte aux personnes, elles ne forgèrent pas pour autant un univers qui serait l'analogue de notre pédocriminalité contemporaine.

13. Vigarello, *op. cit.,* première partie pour les XVI^e^ et XVII^e^ siècle, et « l'émergence du viol d'enfant », seconde partie, pour le XVIII^e^ siècle.

14. Ariès, Philippe, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Points, 2014,

15. Shorter, Edward. *Naissance de la famille moderne, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1981.

que l'esprit (instruction et conduite morale), il s'agit de veiller au « capital » qu'il représente - notamment pour l'aristocratie, et la bourgeoisie en pleine essor - dans l'objectif de son devenir adulte. En particulier, il doit être préservé de la vie érotique et des conduites sexuelles. Ce souci anima la lutte anti-masturbation du second XVIII[e] siècle, transversale aux États européens[16], dont le promoteur le plus connu est le médecin Suisse Samuel Auguste Tissot, que Rousseau relaie. Par les pertes de semence – fluide vital - qu'elle occasionne, la surexcitation des nerfs dans laquelle elle maintient, et les désordres de l'imagination qu'elle renforce, la masturbation rend l'adolescent « débile » : elle l'affaiblit, le privant de sa santé et de ses capacités intellectuelles en le plongeant dans une consomption parfois fatale. Mais cette préoccupation s'exprimait aussi dans l'essor d'une sensibilité nouvelle à l'égard des violences sexuelles subies par les enfants et adolescents, dont les archives des deux dernières décennies du XVIII[e] siècle montrent qu'elles suscitaient compassion – et non plus méfiance – pour les victimes, et indignation envers les coupables – l'aristocrate débauché, dont Sade fut un exemple pour les gazettes, en étant une figure honnie[17].

À cet égard, on peut alors dire de Sade qu'il est un anti-Rousseau – ainsi Juliette, à l'abbé Chabert chargé de l'éducation de sa fille Marianne, qui, bien que libertin, s'inquiète des effets sur sa santé d'une possible masturbation précoce, lui rétorque qu'elle désire être le témoin et l'actrice de ces premiers émois. L'enfant et l'adolescent ne sont objets de désir, ou, pour le dire de manière plus adéquate, *patients* des conduites libertines, que parce qu'ils incarnent des figures de la vulnérabilité contemporaines à Sade. Ce qu'il vise lorsqu'il les érige en victimes, c'est le rejet absolu de toute la sollicitude qui les entoure, son renversement en acharnement, et, *in fine*, la destruction de toutes les valeurs sociales dont ils sont nouvellement investis. Le massacre des adolescents aristocrates, lourds de promesses, par les quatre libertins des *120 journées,* en témoigne, tout comme la joie que tirent Juliette et Noirceuil de faire servir à leurs orgies des familles pauvres ou socialement déchues, incarnations naïves des idéaux moraux, avant d'immoler les enfants. Mais c'est le destin de victime anonyme de Marianne qui l'incarne au plus haut degré. Protégée et choyée durant sept ans, belle, douée en langues, en musique comme en dessin, recevant l'éducation et le soin les meilleurs afin de devenir la digne héritière de sa mère Juliette, le plein de virtualités qu'elle représente est sacrifié presqu'immédiatement au retour de cette dernière, dans le retournement brutal d'une orgie de massacre où sa mort n'occupe guère qu'une ligne. Tout le soigneux travail d'élevage promu par les Lumières, un instant suffit à Juliette pour les détruire sur l'autel de ses décharges.

16. Stengers, Jean, et Van Neck, Anne, *Histoire d'une grande peur, la masturbation*, Le Plessis-Robinson, Synthélabo pour le progrès de la connaissance, 1998 ; Singy, Patrick, *L'usage du sexe : Lettres du Dr Tissot, auteur de L'Onanisme*. Lausanne, Editions BHMS, 2014.
17. Vigarello, *op. cit.*